

<https://rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article124>



Sécurité des écoles

- Direction - Hygiène et sécurité -



Date de mise en ligne : mercredi 6 janvier 2016

Copyright © Circonscription Rouen Sud - Tous droits réservés

Communiqué de presse conjoint du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Intérieur le 17 décembre 2015

La sécurité des élèves et des personnels de l'Éducation nationale est une priorité commune de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministre de l'Intérieur, a fortiori dans le contexte actuel de menace terroriste.

Elle se traduit par des mesures prises par les deux ministres pour, à la fois, prévenir les menaces et permettre une réaction rapide en cas d'urgence grâce à un accompagnement efficace des écoles et des établissements scolaires par les forces de sécurité du ministère de l'Intérieur.

Les circulaires des 25 novembre et 4 décembre derniers, cosignées par les deux ministres, détaillaient déjà un certain nombre de mesures et consignes de sécurité à mettre en oeuvre dans les écoles et établissements scolaires d'une part, et dans les établissements d'enseignement supérieur, d'autre part.

(...)

Afin d'améliorer encore la sécurité des écoles et établissements scolaires, les ministres adressent ce jour une nouvelle circulaire aux préfets, aux recteurs et aux inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale, qui complète les circulaires précédentes (circulaire publiée au bulletin officiel du 24 décembre 2015).

Cette nouvelle circulaire vise à rendre opérationnelles l'ensemble des mesures en permettant un accompagnement efficace des écoles et des établissements scolaires par les services du ministère de l'Intérieur